

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2021 À 9 H, PAR VISIOCONFÉRENCE DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Vu la situation reliée à la COVID-19 et les mesures de santé publique édictées par le Gouvernement du Québec, les séances du conseil doivent se tenir à huis clos, et ce, afin d'éviter les risques de propagation de la COVID-19. Par le biais d'une technologie de visioconférence, les élus, le directeur général et la greffière participent à cette séance à distance.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 9 h.

2. 2021-12-302 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté suivant l'ajout d'un point 5 - AUTORISATION – Présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MELCC.

3. 2021-12-303 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement d'emprunt parapluie numéro B-301 décrétant un emprunt de 2 025 000 \$ pour des dépenses en immobilisations dont pour pourvoir à des travaux d'aménagements de parcs et espaces verts et de réfection de bâtiments municipaux*

Avis de motion est donné par par monsieur le conseiller Pierre Barrette, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté, le *Règlement d'emprunt parapluie numéro B-301 décrétant un emprunt de 2 025 000 \$ pour des dépenses en immobilisations dont pour pourvoir à des travaux d'aménagements de parcs et espaces verts et de réfection de bâtiments municipaux* et dépose le projet de règlement.

Ce *Règlement* a pour objet de permettre des dépenses en immobilisation pour l'aménagement et/ou la réfection de parcs et espaces verts, de surface de jeux et d'équipements sportifs.

Ce *Règlement* prévoit également la réfection de bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition d'équipements en immobilisation pour un bâtiment municipal.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.

4.
2021-12-304

OCTROI DE CONTRAT – Travaux de stabilisation des talus et végétalisation du ruisseau Dominique-Juteau (phase 2) – TP2021-49

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine a procédé à une demande de soumissions publiques concernant des travaux de stabilisation des talus et végétalisation du ruisseau Dominique-Juteau (phase 2) (TP2021-49);

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) compagnies ont déposé une soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions :

Soumissionnaire	Prix soumissionné (taxes incluses)
Construction Vert Dure inc.	9 935 957,55 \$
Uniroc Construction inc.	10 279 102,37 \$
Charex inc.	10 642 627,25 \$
L.A. Hébert Ltée	10 730 849,38 \$
9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	10 916 457,38 \$
Construction G-Nesis inc.	11 766 182,60 \$
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	12 450 344,68 \$
Loiselle inc.	14 691 249,85 \$
Eurovia Québec GrandsProjets inc.	15 694 483,88 \$

CONSIDÉRANT la recommandation par la firme d'ingénieurs Équipe Laurence;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la compagnie Construction Vert Dure inc. est la plus basse soumission conforme reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'OCTROYER sur la base des prix forfaitaires et unitaires soumis, le contrat relatif aux travaux de stabilisation des talus et végétalisation du ruisseau Dominique-Juteau (phase 2) (TP2021-49), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Vert Dure inc. pour la somme de 9 935 957,55 \$ taxes incluses, pour l'option avec travaux optionnels (inclus l'item 7.9), et ce, conformément à la soumission déposée et au cahier des charges TP2021-49;

QUE, conformément au cahier des charges, la date du début des travaux et l'exécution des travaux soient conditionnelles à l'obtention de l'autorisation du MELCC;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement de ces travaux sur présentation des pièces justificatives et à imputer cette somme à même le règlement d'emprunt B-297 et au poste budgétaire 22-400-08-701.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-92.

5.
2021-12-305

AUTORISATION – Présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MELCC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine doit procéder à des travaux de stabilisation des talus et végétalisation du ruisseau Dominique-Juteau;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité publique* et la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoient qu'une demande d'approbation pour des travaux réalisés lors de situation d'urgence doit être présentée au MELCC par une personne dûment autorisée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER monsieur Alexandre Latour, ing., et la firme Équipe Laurence à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville de Lorraine, une demande de certificat d'autorisation pour des travaux réalisés lors de situations d'urgence en lien avec les Travaux de stabilisation du ruisseau Dominique-Juteau, à Lorraine, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à signer tout au document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

6. **AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)**

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Bien que les citoyens étaient invités à transmettre leurs questions par courriel, aucune question n'a été reçue en vue de la séance.

8.
2021-12-306 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 9 h 32.

Monsieur JEAN COMTOIS
Maire

Me ANNIE CHAGNON
Greffière